



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 004, Octobre 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 004, Octobre 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN 2958-2814

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN 2958-2814

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE)CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
 Directeur de publication : MAMADOU Bamba
 Rédacteur en chef : KONE Kiyali
 Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
 Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
 OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
 LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ouseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
 ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
 SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
 BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
 N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>
 E-mail : revueakiri@gmail.com
 Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read?id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

Études arabes et islamiques

1. **Les avantages de la pédagogie coranique dans le cursus scolaire des enfants des daara: le cas du « modèle passerelle » à Touba**
Seydou KHOUMA 1-18

Études germaniques

2. **Kooperation zwischen Kolonialverwaltung und Missionsgesellschaften im Rahmen der Schulpolitik in Deutsch-Ostafrika von 1891 bis 1912: Divergenzen und Herausforderungen**
Gnénéfolo Brahim SORO 19-36

Lettres Modernes

3. **La poétique de l'impersonnage ou l'écriture de la marge dans pudeur de José Pliya**
Moussa SIDIBÉ..... 37-46
4. **Comme des flèches de Koulsy Lamko : un désordre dramaturgique engagé**
Aboudou N'golo SORO & Bio Yaoua ADJOU MANI..... 47-59

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

5. **Médias locaux et accidents de motos à Korhogo (Côte d'Ivoire) : défis pour une éducation à la sécurité routière**
Mamadou DIARRASSOUBA & Daouda FOFANA..... 60-78
6. **Enjeux et défis de la formation en photojournalisme au Burkina Faso**
Taïrou BANGRE & Aïcha Tamboura-Diawara 79-86

Sciences de l'art et du patrimoine

7. **Dimensions touristique et économique des collections muséales en Côte d'Ivoire**
Serge Arnaud GBOLA 87-102

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Géographie

8. **San Pedro (sud-ouest Côte d'Ivoire), une ville aux conditions géomorphologiques à risque d'inondation**
David Yao KOUASSI, Alain Atchiman KONE & Kan Emile KOFFI 103-120
9. **Adaptation des productions agricoles face au changement climatique dans la commune rurale de Mandé au Mali**
Diakaridia SIDIBE, Tenemaka SANOGO & Boukary AYA 121-137

- 10. Évolution démographique et menace de la conservation de la réserve de LAMTO (Centre de la Côte d'Ivoire)**
Ahou Suzanne N'GORAN..... 138-153

Histoire

- 11. L'activité commerciale à Tiassalé à l'époque coloniale (1892-1937)**
N'guessan Bernard KOUAMÉ 153-171
- 12. Signes gestuels et leurs significations : le cas des statuettes des peuples du jòrò du Burkina Faso**
Adama TOMÉ..... 172-191
- 13. Les Dohoun de Bendêkouassikro 1701 À 1730 : un sous-groupe baoulé oublié dans le peuplement**
Kouassi Roger DJANGO & Mamadou BAMBA..... 192-206
- 14. La délinquance juvénile à Lomé au Togo (1880-2007)**
Ningui Wénessowa MAYEDA 207-224
- 15. L'Église Protestante Évangélique du Burkina Faso face à la problématique de l'inculturation, 1978-2015**
Worondjilé HIEN 225-245
- 16. Le Goly, un masque au cœur du patrimoine culturel wan**
Kouadio Alexandre DJAMALA..... 246-262
- 17. L'abstraction dans la peinture contemporaine burkinabè : de la géométrie à l'amorphie**
Inoussa SALOGO..... 263-278
- 18. Les structures d'organisation des élections en Côte d'Ivoire : entre quête de crédibilité et gestion de contentieux électoraux (1990-2020)**
Hyacinthe Digbeugby BLEY..... 279-290
- 19. Le scoutisme catholique comme vecteur d'éducation morale de la jeunesse en Côte d'Ivoire (1937-2003)**
Kpassigué Gilbert KONE..... 291-305
- 20. La question de l'intégration des Afro-iraniens en Iran (3000 ans av. J.C. - 1997)**
Zana KEWO..... 306-322

Archéologie et préhistoire

- 21. Rites et interdits dans la production céramique d'un peuple endogame : cas des Mangoro de Katiola**
DABLE Paule Edlyne, TOURE Gninin Aïcha & KAZIO Djidjé Jacques..... 323-334
- 22. Éléments de significations de la représentation majeure du cheval dans l'art rupestre du sahel burkinabé**
Yves Pascal Zossin SANOU..... 335-354

23. Protection du patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty (Taabo) Timpoko Hélène KABORÉ-KIÉNON, Arouna YEO, Galla Guy Roland TIÉ BI, Lah Louis TUI & Brou Ehivet Senen BLEDOU.....	355-373
24. Le pagne raphia dida (Sud-ouest Côte d'Ivoire) : entre tradition et modernité GOETI Bi Irié Maxime & ETTIEN N'doua Etienne	374-387
25. Archéologie de la métallurgie du fer sur les vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (800 BC-1600AD) : un bilan des connaissances Adama Harouna ATHIE	388-409
Anthropologie et sociologie	
26. Gestion du patrimoine foncier pour les activités maraîchères en milieu urbain et périurbain de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) YONLI Aminata & ZERBO Roger	410-425
27. Citoyenneté stratifiée : jeu de pouvoir chez les autochtones wan et mona de Côte d'Ivoire TANO A. Bérénice-Carel.....	426-442
28. Femmes et sport de haut niveau en Côte d'Ivoire : cas de l'athlétisme à Abidjan Koffi Roland BINI.....	443-454
29. Itinéraires thérapeutiques des adolescentes pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum dans cinq régions du Burkina Faso Aïcha TAMBOURA DIAWARA.....	455-468
30. Représentations sociales du bon enseignant et comportements des apprenants pendant l'éducation physique et sportive Moustapha SYLLA & MEITE Zoumana.....	469-487
31. Déterminants de la persistance de l'épidémie de dengue dans le district sanitaire de Cocody-Bingerville Kouakou M'BRA.....	488-506
32. Changement climatique et recompositions socio-agricoles dans la commune rurale de Tounouga (Niger) : un argumentaire sociologique en charge du climato-scepticisme COULIBALY Gninlnan Hervé & KORE Gnandjo Léonce Eric.....	507-519
33. Conflits agriculteurs-éleveurs : Analyse problématique du département de Mankono (Côte d'Ivoire) KAKOU-AGNIMOU Amino Kanou Rébéka	520-537

- 34. Conscience sanitaire et inobservance des mesures hygiéno-diététiques par les seniors suivis au centre antidiabétique d'Abidjan**
 Antoine DROH..... 537-549

Criminologie

- 35. Représentations sociales et trajectoires d'usage de drogues chez les élèves de Guiglo dans l'ouest ivoirien**
 Yao François KOUAKOU..... 550-560

- 36. Précarité des conditions des femmes exerçant dans la transformation artisanale de poissons à San Pedro**
 Bi-Claude Évariste ZAN & Soualiho ALADJI..... 561-578

Philosophie

- 37. Analyse du sursaut du panafricanisme au prisme de l'histoire de la philosophie**
 Arinte TOUKO..... 579-594

Sciences juridiques

- 38. Protection du contractant lésé par le recours aux vices du consentement dans le droit malien**
 Djibril TANGARA 595-612

Sciences agronomiques et vétérinaires

- 39. Facteurs déterminant l'intention à adopter la technique de production du lait de soja au Sud du Bénin**
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Abdoul Kader SIDIBE,
 Ousmane KONIPO, Barthélemy G. HONFOGA, Martin AGBOTON,
 Femi HOUNNOU & Patrice SEWADE..... 613-634

- 40. De la redynamisation à l'amélioration des volumes d'exportation de la gomme arabique au Mali : état des lieux et perspectives**
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Ousmane KONIPO, Abdoul Kader SIDIBE,
 Abdoul Kader SIDIBE Amadou dit Amobo WAÏGALO &
 Souleymane KOUYATE..... 635-651

La question de l'intégration des Afro-iraniens en Iran (3000 ans av. J.C. - 1997)

Zana KEWO

*Université Peleforo Gon Coulibaly,
(Korhogo-Côte d'Ivoire),
zanakewo@upgc.edu.ci*

Résumé

Les premiers contacts entre l'Afrique et l'Iran sont très anciens. Les contacts entre les deux entités remontent au début de l'antiquité, c'est-à-dire 3000 ans av. J.-C. Ainsi, les Noirs sont présentés comme faisant partie des premiers habitants de la région. Par ailleurs, avec l'avènement de la traite des esclaves à laquelle participe l'Iran entre le XVIII^e et le XIX^e siècles, c'est d'autres vagues d'Africains qui viennent grossir les rangs des premières. Depuis lors, le pays compte dans sa population des minorités noires. De ce fait, il est question de savoir comment s'est faite l'intégration des Afro-iraniens en Iran. La question se pose avec acuité si l'on sait que le phénomène du racisme est une réalité au Proche et au Moyen-Orient. Qu'en est-il de la situation en Iran ? À la lumière des sources et d'une bibliographie variées, l'étude ambitionne de permettre une meilleure connaissance de la minorité raciale peu connue du pays. Ainsi, l'étude montre que l'Iran compte une population d'origine africaine qui est dans l'ensemble bien intégrée malgré les stéréotypes.

Mots clés : Afro-descendants - golfe Persique - migration - soldats.

The question of the integration of Afro-Iranians in Iran (3000 years BC - 1997)

Abstract

The first contacts between Africa and Iran go back a very long way. Contact between the two countries dates back to the beginning of antiquity, 3000 years BC. Black people are said to be among the first inhabitants of the region. With the advent of the slave trade, in which Iran participated between the 18th and 19th centuries, other waves of Africans joined the ranks of the first. Since then, the country's population has included black minorities. This raises the question of how Afro-Iranians have integrated into Iran. The question is particularly acute given that racism is a reality in the Near and Middle East. What is the situation in Iran? Based on sources and a varied bibliography, this paper aims to provide a better understanding of the country's little-known racial minority. The study shows that Iran has a population of African origin that is on the whole well integrated, despite stereotypes.

Key words: Afro-descendants, Persian Gulf, migration, soldiers.

Introduction

Depuis l'antiquité, l'Afrique est au centre des convoitises des nations étrangères. Venus d'horizons divers, des peuples animés de volonté de conquête, de commerce ou d'exploration ont pénétré l'Afrique en vue de s'accaparer les ressources du continent. Dès lors, le continent africain arrête d'être maître du destin qui est le sien pour subir les assauts des envahisseurs. Ainsi, fort de la supériorité militaire sur le continent, les puissances étrangères s'adonnent à un pillage systématique des ressources, notamment les matières premières. Les premiers contacts entre le continent noir et le reste du monde se sont donc fondés sur un rapport de force somme toute défavorable au continent. La présence étrangère a pour effet direct de bouleverser les structures sociales, politiques, économiques et culturelles du continent. Cela inclut l'introduction de l'économie monétaire, de nouvelles religions et de nouvelles classes sociales. Bref, la présence étrangère introduit des paramètres tout à fait nouveaux pour l'Africain. Les bouleversements majeurs surviennent quand l'Africain intervient non pas comme acteur dans les relations avec les étrangers, mais aussi en tant que produits. Pendant plusieurs siècles, l'homme noir est objet des échanges dans le cadre de ce qu'on a appelé le commerce des esclaves. Ainsi, après les ressources, ce sont les fils et filles de l'Afrique qui se retrouvent sur d'autres continents, notamment en Europe, en Amérique et en Asie pour servir de main d'œuvre dans les plantations, les domiciles ou les armées. Il faut le reconnaître, les Africains constituent une part importante des populations des différents continents. Les Noirs représentent les diasporas dont certains revendiquent encore l'africanité et qui ont gardé des liens avec le continent d'origine, surtout par le biais de la culture. Si les études sur la diaspora africaine en Europe et en Amérique sont documentées, les études portant sur l'Asie le sont moins. Certes, la présence des Africains sur le continent asiatique est tributaire du commerce d'esclaves. Mais, dans certains pays du continent, tous les afro-asiatiques ne sont pas des descendants d'esclaves, même si les derniers sont les plus représentatifs. C'est le cas de l'Iran. Dans le pays, il y a une minorité d'Iraniens d'origine africaine dont les ancêtres se sont retrouvés là pour d'autres raisons. Les premières traces d'Africains sur le sol iranien remontent au début de l'antiquité, c'est-à-dire 3000 ans avant J.-C. avec une accélération du mouvement à partir du XVIII^e siècle du fait de la traite négrière. L'année 1997 marque la nomination de Saeed Shanbezadeh¹, un Afro-iranien, au poste de directeur de la Maison des Arts et de la culture de l'île de Qish en Iran. Comment s'est opérée l'intégration des Afro-

¹-Saeed Shanbezadeh est né en 1968 dans la ville de Boushehr, dans le quartier Behbouni au bord de la mer. Le quartier est habité en majorité par des Afro-descendants. Saeed est le dernier d'une fratrie de neuf enfants d'une famille modeste. Le père est un arabe iranien originaire du Baloutchistan alors que la mère est une Afro-iranienne (F. Bensignor, 2008 : 172).

iraniens au sein de la société iranienne ? Pour répondre à une telle préoccupation, une revue de la littérature a été faite. La revue de la littérature a été limitée et a peu occupé les chercheurs. En outre, l'étude est une contribution pour une meilleure connaissance d'une minorité raciale peu connue. La réflexion est une analyse du processus d'intégration des Afro-iraniens dans une région où le racisme envers les populations d'origine africaine est courant. Pour traiter le sujet, une approche de collecte des données qualitatives a été utilisée. Ainsi, le croisement, le recoupement, la confrontation des informations recueillies des sources orales, des sources imprimées, des ouvrages, des articles et des thèses sur la question ont été le maillon essentiel de la méthode de traitement du sujet. Le dispositif de démonstration s'appuie sur deux axes. Le premier axe aborde la présence des afro-iraniens en Iran, quand le second axe présente et analyse l'intégration des afro-Iraniens en Iran.

1. La présence des Africains noirs en Iran (3000 ans av. J.-C. -1997)

S'il est vrai que les Afro-iraniens sont en majorité originaires d'Afrique orientale, certains historiens insistent cependant sur l'antériorité des Noirs dans la région sur les autres peuples y compris en Iran. En tout état de cause, les Africains iraniens restent rattachés à l'Afrique par certaines pratiques culturelles qui sont singulières aux Afro-iraniens.

1.1. Origines et occupation spatiale en Iran (3000 ans av. J.-C. - 1929)

Les historiens, les archéologues et les anthropologues ont donné différentes interprétations sur la question de la chronologie de la présence africaine en Iran. Cet état des faits rend difficile la détermination de la date de la migration des Africains en Iran. D'après I. A. Sîstânî², dans l'Antiquité, c'est-à-dire 3 000 ans avant J.-C, des personnes à la peau noire vivaient en Iran, précisément au Khuzistân³, mais après l'arrivée d'esclaves noirs en provenance de Mascate et de Zanzibar à partir du XVIII^e siècle, une nouvelle ethnie de Noirs y est apparue. Certains chercheurs pensent qu'à l'époque de la migration des Aryens vers l'Iran⁴, les populations indigènes des régions côtières du golfe Persique et d'Oman étaient des Noirs ou des *Habashis* (M. A. Behnaz, 2002 : 231-232), c'est-à-dire des Éthiopiens. L'historien Strabon⁵ (environ 64 avant J.C) soutient aussi que la population persane était en partie noire⁶. Des œuvres artistiques issues de l'empire byzantin, des successeurs ottomans, des États arabes, iraniens et indiens, donnent aussi des représentations précises de Noirs à l'époque antique et médiévale.

²-Cité par B. Mirzai, 2002 : 231.

³-Province Iranienne située au Sud-Ouest du pays sur les rives du Golfe Persique.

⁴-Entre 2000 ans et 3 000 ans avant J.-C. D'après Y. Bomati et Al, (2019).

⁵-Historien grec de l'antiquité cité par le site internet <https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>.

⁶-<https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

Les peintures et les sculptures les représentent souvent comme des hommes libres (P. Manning, 2018 : 159) et non pas comme des esclaves.

À côté de la population d'Africains considérée par certains historiens comme faisant partie des premiers habitants de la région, il y a celle dont l'histoire rythme avec la tragédie de l'esclavage. En effet, l'esclavage en Iran a une longue histoire, et c'est plusieurs millions d'Africains qui sont déportés vers le Moyen-Orient et l'Inde entre le XVI^e et le XIX^e siècle par des esclavagistes arabes (L. R. Dumas, 2020). Sur les 700 000 Africains de l'Est déportés au XIX^e siècle, on estime qu'un tiers a fini en Iran (L. R. Dumas, 2020). Les esclaves introduits en Perse sont de deux races : les *Seedee*, ou Africains, originaires de la côte de Zanzibar, en particulier du territoire de l'Imam de Mascate ; et les *Habashis*, ou Abyssiniens, originaires des côtes de la mer rouge (B. Lewis, 1982 : 155). Les Afro-descendants se concentrent dans le Sud de l'Iran, le long des côtes du golfe Persique et du Baloutchistan. Les Africains étaient amenés d'Afrique de l'Est et Centrale depuis le Malawi, le Mozambique et l'île de Zanzibar. L'île était la plaque tournante du commerce sur lequel les sultans d'Oman régnaient de la fin du XVII^e à la fin du XIX^e siècle. L'esclave noir était cher⁷ en Iran et les femmes noires étaient prisées. Beaucoup de descendants africains s'appelaient d'ailleurs "Diamant". Les femmes servaient de concubines ou de domestiques (A. Krivian, 2018). Pour montrer le pouvoir et les richesses dont les maîtres disposent, les propriétaires d'esclaves les chargent d'ouvrir la porte de la maison et d'accueillir les visiteurs. (A. Krivian, 2018). Si certains Afro-iraniens sont des descendants d'esclaves, pour la plupart achetés en Afrique par des négriers arabes, les Noirs d'Iran ne sont pas tous venus par le biais de l'esclavage. D'autres sont des pêcheurs ou des marchands africains venus travailler dans les pays du golfe⁸ au cours de la même période. La région et la proximité avec le continent africain assurent une migration économique à travers la pratique de la pêche aux perles, des migrations de choix (H. Fiamor, 2022). Dans le système commercial articulé autour de l'océan indien, les marchands originaires d'Afrique se mêlent aux marchands iraniens (P. Manning, 2018 : 147). Ce qui facilite l'installation sur les côtes iraniennes.

Après la première abolition de l'esclavage en 1848, les communautés noires sont dispersées depuis le Sud-ouest de l'Iran, les zones côtières du golfe Persique jusqu'à la région Sud-est du

⁷-La valeur de l'esclave est fonction de la race, du sexe et de l'âge. Ainsi, les esclaves d'origine Ethiopienne réputés plus intègres et plus intelligents coutent plus chers. Le prix est encore plus élevé quand il s'agit d'une esclave éthiopienne du fait de la beauté des Ethiopiennes. Les Ethiopiennes valent entre 300 et 100 couronnes, et parfois même n'ont pas de prix. Les hommes peuvent coutent entre 200 et 600 couronnes et même d'avantage (B. Lewis, 1982 : 157).

⁸-<https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

pays. Des communautés noires se sont installées dans les provinces de Sistan-et-Baloutchistan, Hurmuzgân, Boushehr et Khuzistân, y compris les îles méridionales de Qish, Khârg et Kahuzgân. Après l'abolition totale de l'esclavage en 1929, il n'y avait aucune indication d'une présence africaine dans les villes du Nord comme Téhéran. Bien qu'au XIX^e siècle, des esclaves africains vivent dans des villes comme Chiraz et Téhéran, où les esclaves sont employés comme domestiques, ou concubines pour ce qui concerne les femmes dans les harems des nantis. Il est probable que les Noirs aient été assimilés à la population hôte et ont disparu en tant que groupe racial distinct (M. A. Behnaz, 2002 : 235).

Dans le Sistan-et-Baloutchistan⁹, différentes généalogies d'Africains se retrouvent dans un système de castes très rigide, où les Durzadeh, qui sont supposés ne pas avoir connu l'asservissement, se considèrent supérieurs aux Nukar et aux Ghulam, les esclaves-soldats (L. R. Dumas, 2020). Certains noms de famille indiquent des origines géographiques comme les Zanzibari (originaire de Zanzibar) ou Habashi, de l'arabe Al-Habash, l'Abyssinie¹⁰ (originaire d'Éthiopie). Le Sud de l'Iran est la seule région du pays où des communautés afro-iraniennes sont visibles. La différence entre le nombre total d'esclaves africains importés dans les différentes régions a peut-être été l'une des raisons importantes de l'assimilation sociale complète. Ainsi, un plus grand nombre d'esclaves a été retenu dans le Sud de l'Iran, où les asservis ont été impliqués dans divers secteurs de l'économie et ont créé des communautés afro-iraniennes dans la région (M. A. Behnaz, 2002 : 235). Les communautés, bien que loin du continent africain, ont conservé pour certains des traits culturels africains.

1.2. Le maintien des liens culturels avec l'Afrique

Les Afro-iraniens parlent Persan et pratiquent l'islam chiite comme partout en Iran. Mais les Afro-iraniens ont gardé une tradition spirituelle africaine marquée par le *Zar*¹¹. Dans la culture du *Zar*, la possession par les esprits est associée à des épisodes dissociatifs tels que des changements soudains de conscience ou d'identité qui peuvent inclure des périodes de cris, de coups de tête contre le mur, des rires, des chants ou des pleurs. Les personnes possédées peuvent devenir apathiques, se renfermer ou ne pas pouvoir accomplir les tâches habituelles (F. Mianji et al, 2015 : 225). Le point culminant étant la danse extatique, le rituel peut durer toute une semaine. Le rituel cultuel est beaucoup pratiqué dans le sud de l'Iran (A.

⁹-Provinces iraniennes situées au Sud-Est du pays le long du Golfe persique, à la frontière avec le Pakistan et l'Afghanistan.

¹⁰-L'ancienne appellation de l'Éthiopie.

¹¹-Le *Zar* est le terme qui désigne les esprits maléfiques qui possèdent les individus et provoquent la folie et les maladies physiques. Le terme désigne par ailleurs le nom du culte et du rituel d'exorcisme pratiqué par les maîtres de cérémonie (*Zar-mamas* et *Zar-babas*) (A. Izadifar, 2018 : 15).

Izadifar, 2018 : 15). Le *Zar* est présent dans tous les pays d'Afrique du Nord et de l'Est comme le Soudan, l'Égypte, l'Éthiopie et la Somalie, où le rituel est appelé *Sar*, ainsi que certains pays du Moyen-Orient marqués par la présence d'Africains tels que le Koweït, Israël (F. Mianji et al, 2015 : 225) Oman et le Yémen. Vraisemblablement, les cultes *Zar* semblent avoir pour origine ceux pratiqués en Éthiopie. L'arrivée des Oromo au XVI^e siècle les a mis en présence. En Éthiopie, le *Zar* est présent chez les Chrétiens, les Musulmans et les Juifs (Falasha). Les *Zar* sont mentionnés en Éthiopie par les voyageurs européens dès le début du XIX^e siècle (S. Dewel, 2012 : 162-163). Mirzai¹² pense que le *Zar* a été introduit en Iran au XIX^e siècle sous la dynastie Qajar, par des esclaves africains amenés dans le pays.

Outre la pratique du *Zar*, l'apport musical des Afro-descendants est marqué dans la musique *Bandari* aux sonorités, qui puisent les racines dans la *Gowati*¹³. Dans le sud de l'Iran, les rassemblements s'accompagnent de rythmes musicaux à l'aide de cornes d'animaux, de cornemuses persanes et de tambours (A. Izadifar, 2018 : 15). Il s'est surtout créé un univers musical distinct, avec des instruments spécifiques comme le *tambora*¹⁴, d'origine soudanaise (L. R. Dumas, 2020). Dans le Sud de l'Iran, la musique est celle des descendants d'esclaves à 80 % (H. Fiamor, 2022). Boushehr est la seule ville en Iran où les gens dansent pendant les funérailles. C'est là encore un rite hérité de l'Afrique (L. R. Dumas, 2020). En plus de la musique, certaines pratiques qui sont encore répandues dans la communauté africaine-iranienne, comme l'excision, sont vues comme un possible héritage de la Corne de l'Afrique (L. R. Dumas, 2020). Par ailleurs, sans renoncer à leurs racines africaines, des Afro-iraniens ont réussi à se faire une place dans la société iranienne à la faveur de la suppression de l'esclave.

2. Le processus d'intégration des afro-iraniens au sein de la société iranienne

(VII^e siècle -1997)

En Iran, l'intégration des Africains commence depuis l'antiquité. Elle connaît une accélération après l'abolition de l'esclavage. Si l'intégration des Afro-iraniens a réussi dans l'ensemble, elle ne se fait pas pour autant sans quelques difficultés.

¹²-Mirzai, 2002 : 229 Cité par Azin Izadifar : 15.

¹³-Forme de musique ésotérique propre à la localité. <https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

¹⁴-Instrument de musique à cordes multiples.

2.1. Une intégration réussie malgré les stéréotypes

La présence des Africains sur le sol iranien remonte à l'antiquité comme mentionné en amont. Mais, avec la conquête et l'occupation de territoires africains par les rois perses au VI^e siècle, de nombreux Africains se retrouvent dans l'armée perse¹⁵. Cela dit, quelle est donc l'importance des troupes noires dans l'armée perse ? D'après certains auteurs grecs de l'antiquité, il apparaît que les Perses ont employé des contingents non négligeables de soldats noirs, isolés ou en corps. Et les officiers n'y étaient pas rares (L. S. Senghor, np : 537). Hérodote (480-425 av. J.-C.) par exemple, dit les avoir vues, les troupes noires constituaient 50% de l'armée perse. Dans le livre « *Les élites africaines en Inde*¹⁶ » Kenneth X. Robbins¹⁷, en fait une race de seigneurs de la région bien avant l'esclavage¹⁸. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de l'Iran, on trouve des Noirs et les métis dans les armées, parce que les Noirs sont de bons soldats. Dans l'armée de Xerxès (roi des Perses de 485 à 465), si l'on en croit Eschyle (525 av. J.-C.-456 av. J.-C.-), il y avait un corps de 30.000 cavaliers noirs (L. S. Senghor, np : 535).

Outre les Noirs enrôlés dans les armées perses, il y a ceux dont la présence est liée à l'esclavage. L'esclavage en Iran est décrit comme "un système d'esclavage ouvert" qui "n'a pas été construit sur le type de dichotomie 'nous-eux'" qui a caractérisé le système "fermé" de l'hémisphère occidental de servitude raciale et d'immobilité sociale de génération en génération (M. A. Behnaz, 2017 : 97). Dans les rapports maître-esclave en Iran, Wills¹⁹ écrit :

Les esclaves en Perse passent ce que les Américains appellent un bon moment : bien nourris, bien vêtus, traités comme des enfants gâtés, chargés des travaux les plus légers, et souvent données en mariage à un fils préféré, ou prises comme concubine, par le maître lui-même (M. A. Behnaz, 2017 : 98).

En clair, pour les auteurs, l'esclave noir en Iran est accepté et intégré à la cellule familiale et n'est pas mis à l'écart de la communauté. Mieux, les femmes esclaves servent de dignitaires féminins qui représentent les intérêts de leurs maîtresses. Comme les épouses et les concubines du *Shah* (roi), les femmes esclaves ont la possibilité d'accéder à de hautes fonctions. Si les esclaves de sexe féminin parviennent à l'oreille du *Shah*, les dernières changent de résidence, gagnent des appointements plus élevées et peuvent disposer de serviteurs (M. A. Behnaz, 2017 : 117-118). Si les esclaves sont prises comme concubines par

¹⁵-<https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

¹⁶-ROBBINS X. Kenneth., 2006, *African Elites in India: Habshi Amarat*, Ahmadabad, Mapin Publishing Gp Pty Ltd.

¹⁷-Psychiatre et auteur américain spécialiste des communautés expatriées d'Asie.

¹⁸-<https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

¹⁹-C. J. Wills cité par M. A. Behnaz, 2017 : 98

le maître, les enfants nés de l'union sont héritiers du domaine du père au même titre que les enfants légitimes (B. Lewis, 1982 : 158). Après la mort du maître, toute *kanīz*²⁰ qui lui a donné des enfants retrouve la liberté (M. A. Behnaz, 2017 : 117-118). Les jeunes esclaves sont en général rebaptisés et doivent se convertir à la religion, adopter la culture, la foi, la langue et les coutumes du maîtres (M. A. Behnaz, 2017 : 100). En plus, à travers les principes d'égalité, l'Islam a permis la promotion de certains esclaves ou descendants d'esclaves qui ont connu une ascension sociale. C'est le cas de Mas'ud, un jeune garçon acheté à Zanzibar qui devient par la suite un des principaux défenseurs de la foi *bahá'íe*²¹ ou encore de Ya'qub Sultan, devenu en 1717 gouverneur de Bandar Abbas, le principal port desservant le centre et le sud de l'Iran (O. Favier, 2020).

Si pour Fakhrtavoli Kouros²², les Afro-iraniens sont « bien intégrés car représentés à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique du pays²³ », un ancien étudiant ivoirien²⁴ qui a vécu cinq ans en Iran et qui souhaite garder l'anonymat affirme en revanche que « les Afro-iraniens ne connaissent pas l'ascension sociale, pratiquent les travaux manuels difficiles et sont peu représentés dans l'administration ». Accréditant les propos de Kouros, le diplomate ivoirien Ibrahima Coulibaly²⁵ explique cependant la sous-représentativité des Afro-iraniens dans l'administration par le fait que « les Noirs iraniens ne font pas de grandes études c'est pourquoi dans les grandes villes les Afro-iraniens vivent de petits métiers comme femmes de ménage ou serveurs dans les restaurants ». Le diplomate renchérit ses affirmations en ces termes :

Les Afro-iraniens sont un peu complexés. Les Afro-iraniens sortent peu des régions d'origine c'est-à-dire le Sud portuaire. Les Afro-iraniens vivent entre Afro-iraniens et refusent de se mélanger aux Blancs sauf pour régler les problèmes administratifs et vivent surtout de la pêche. Les femmes n'aiment pas se marier aux Blancs. Les Afro-iraniennes préfèrent les Noirs de la communautés ou les étrangers noirs vivant en Iran car, les Negro-iraniennes se disent qu'un mariage avec des Aryens ne marche pas²⁶.

²⁰-Le terme désigne la femme esclave.

²¹-Le bahaïsme émerge en Perse au milieu du XIXe siècle sous l'impulsion de Baha'u'llah. La secte s'inscrit dans la mouvance d'un courant chiite ésotérique et critique à l'égard du rigorisme du clergé dominant. Baha'u'llah naît à Téhéran en 1817 sous le nom de Mirza Husayn Ali dans une famille noble. Le père est ministre du *shah*. Accusée d'apostasie, la foi bahaïe reste interdite en Iran où les fidèles sont persécutés (C. Dupeyron, 2020).

²²-Interprète à l'Ambassade d'Iran en Côte d'Ivoire de 2002 à 2006, journaliste, Homme d'affaire iranien résidant en Côte d'Ivoire, entretien indirect réalisé à Abidjan le 03 avril 2023.

²³-KOUROSH Fakhrtavoli, entretien indirect réalisé à Abidjan le 03 avril 2023.

²⁴-Entretien indirect réalisé à Abidjan le 02/04/2023.

²⁵-Protocole de l'Ambassade de Côte d'Ivoire en République Islamique d'Iran chargé des relations extérieures, entretien indirect réalisé à Téhéran le 2 avril 2023.

²⁶-COULIBALY Ibrahima, entretien indirect réalisé à Téhéran le 2 avril 2023.

Pour Ibrahima Coulibaly, si les Noirs n'occupent pas de hautes fonctions dans l'administration et la politique cela est dû au fait que les « Afro-iraniens sont minoritaires au sein de la population iranienne ». En outre, le diplomate ivoirien affirme que « quelques-uns siègent au parlement, exercent dans l'enseignement²⁷ », dans l'armée ou encore dans la diplomatie. Parmi des Afro-iraniens célèbres, figurent Mahrab Shahrokhi le défenseur de l'équipe de foot iranien de 1963 à 1974. Le musicien Saeed Shanbezadeh, dont les ancêtres viennent de Zanzibar, un fief de l'esclavage arabe²⁸. En 1997 le musicien est nommé directeur de la Maison des Arts et de la culture de l'île de Qish en Iran où l'artiste crée une école de musique pour les enfants et dynamise l'offre culturelle de l'île. La même année, Saeed Shanbezadeh devient le centre d'attention de cinéma iranien et joue dans quatre films. Il s'agit de « *Talking with the wind* » de Bahram Beyzaie, « *The door* » de Mohsen Makhmalbaf, et « *Rain and the Native* » de Rakhshan Bani-Etemad. L'artiste iranien a, en plus, réalisé la musique des deux derniers²⁹ films. Toutefois, bien que de nombreux Afro-iraniens ou Afro-descendants aient connu une ascension sociale, longtemps après l'abolition de l'esclavage, les Africains-Iraniens ont été tenus à l'écart de l'école. Le racisme et les stéréotypes hérités de l'esclavage y sont responsables (N. Ndong, 2020). Mais la suppression de l'esclavage a boosté le processus d'intégration des Noirs.

2.2. La suppression de l'esclavage en Iran (1848 ; 1929) et l'accélération du processus d'intégration

La suppression du commerce des Africains asservis en Iran n'a pas été obtenue par les rébellions ou les révoltes des personnes asservies comme dans l'Empire ottoman. La suppression a été le résultat de la diplomatie, de "négociations de gouvernement à gouvernement" (M. A. Behnaz, 2017 : 132). L'abolition s'est déroulée en plusieurs étapes et par le biais de facteurs nationaux et internationaux. L'esclavage en Iran a une longue histoire. La pratique débute entre le XVI^e et le XIX^e siècle avec la déportation de plusieurs millions d'Africains vers le Moyen-Orient et l'Inde par des esclavagistes arabes (L. R. Dumas, 2020) et portugais. En Iran, les personnes réduites en esclavage proviennent à la fois de l'intérieur du pays et de l'extérieur, via la frontière nord ou l'Afrique de l'Est (M. A. Behnaz, 2017 : 131). Les Africains ne sont pas du reste les seuls à être réduits en esclavage, puisqu'un sort semblable est réservé à des Géorgiens, des Circassiens et même à des Persans en particulier du Baloutchistan et du Khorassan (L. R. Dumas, 2020). Les schémas associés au commerce

²⁷-Idem, entretien indirect réalisé à Téhéran le 6 avril 2023.

²⁸-<https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

²⁹-<https://www.shanbehzadeh.art/about>. Consulté le 27/03/2023

séculaire ont toutefois changé au cours du XIX^e siècle. Tout d'abord, l'annexion par les Russes des pays du Caucase (1801-1828), la principale source d'approvisionnement d'esclaves blancs pour le monde islamique diminue. Privée des Géorgiens et Circassiens, la Perse se tourne vers l'Afrique noire (B. Lewis, 1982 : 87-88). Ensuite, la Grande-Bretagne a contribué à réduire l'importation d'Africains asservis en contrôlant les réseaux de distributions maritimes (M. A. Behnaz, 2017 : 131). La campagne anglaise pour l'abolition de la traite des esclaves s'étendait au-delà de l'Atlantique et atteignait l'océan Indien et la Méditerranée où transitent les esclaves en route pour l'Iran.

Pendant longtemps, l'Angleterre a fait pression, sans succès, sur l'empereur d'Iran pour que le monarque signe un traité contre l'esclavage (P. Manning, 2018 : 363). À défaut, Londres a réussi à convaincre le *Shah* d'Iran pour que la *Shah* ferme les ports du Golfe arabe aux bateaux transportant des esclaves (S. Abu Alkhir, 2016 : 218) en changeant de tactique. La délégation britannique à Téhéran passa d'une politique d'abolition totale à une politique d'interdiction de l'importation d'Africains asservis à l'intérieur de limites géographiques spécifiques. Ainsi, lorsque Taylour Thomson³⁰ proposa l'idée de ne restreindre que l'importation navale de personnes asservies, les négociations ont commencé à avancer. Au final, l'accord ne concerne que les routes commerciales maritimes et non les routes terrestres (M. A. Behnaz, 2017 : 145). La proposition britannique est acceptée par Muhammad Shah qui signe un décret royal en 1848 contre l'importation par voie maritime d'esclaves africains. Le décret a eu pour conséquence de mettre fin au convoyage de captifs africains depuis les eaux du golfe mais ne met pas pour autant fin à la pratique de l'esclavage en Iran. La signature du décret en 1848 bien qu'étant une suppression partielle et géographique constitue cependant la première initiative iranienne en faveur de l'abolition de l'esclavage.

D'autres initiatives ont suivi comme par exemple en 1890, quand s'est tenue la première Conférence de Bruxelles sur l'esclavage à laquelle participait le *Shah* d'Iran. La Conférence établit une convention d'une centaine d'articles répartis en sept chapitres (S. Abu Alkhir, 2016 : 208). L'Acte de Bruxelles a imposé l'abolition complète du commerce des Africains asservis sur terre et par mer (M. A. Behnaz, 2017 : 156). L'accord comprend des références spécifiques à des pays tel que l'Iran qui, tout en s'engageant à soutenir les mesures de suppression du commerce des esclaves, continue à perpétuer un système d'esclavage domestique (M. A. Behnaz, 2017 : 156). En vertu de l'article 69 du chapitre IV des

³⁰-Chargé d'Affaire de la Grande Bretagne à la cour du roi de Perse (1849, 1853-1855)

décisions³¹, la Perse est tenue de s'engager à interdire le commerce, à contrôler l'entrée, la sortie et le transit des esclaves sur le territoire. L'engagement perse constitue une véritable avancée dans l'histoire de l'anti-esclavage, car les expériences précédentes s'étaient portées sur les pays exportateurs (S. Abu Alkhir, 2016 : 242). En 1926, une autre convention pour la suppression de toutes les formes d'esclavage et de traite des esclaves dans le monde entier est signée. À la suite de cela, l'Iran a adopté sa propre loi sur l'abolition de l'esclavage trois ans plus tard, indiquant que la dynastie Pahlavi fait de l'abolition la clé de voûte de la politique de modernisation nationale. La loi indique par ailleurs que le pays souhaite poursuivre la politique d'abolition sans interventions étrangères (M. A. Behnaz, 2017 : 176).

Sur le plan international, d'autres facteurs militent en faveur de l'abolition de l'esclavage en Iran. En effet, après la Première Guerre mondiale, des groupes de pressions se forment dans les empires coloniaux britanniques et français. Dans les territoires, les Noirs qui ne sont en mesure d'obtenir une représentation politique significative se sont émancipés sous le pouvoir colonial, tout comme dans les États indépendants (P. Manning, 2018 : 463). En 1921, les partis socialistes du monde entier éclatent et des partis communistes se forment dans plusieurs pays de la diaspora africaine, défiant le capitalisme et le racisme : en Grande-Bretagne, en France, aux États-Unis, à Cuba, en Afrique du Sud, au Brésil, en Iran et en Inde. Initialement les partis en Grande-Bretagne et en France étendent l'influence aux empires des pays cités (P. Manning, 2018 : 507). La situation a pour but de faire pression sur les gouvernements des pays afin de supprimer toutes les formes d'inégalités sociales.

L'abolition à l'échelle nationale a toutefois été obtenue par la voie diplomatique. Considéré comme l'une des premières figures politiques influentes de l'Iran moderne, le Ministre de la Cour de Reza Shah, Abdulhussain Khan Teymurtash (1926-1932), a commencé à rencontrer l'ambassadeur britannique à Téhéran, Robert Clive, en 1928, pour discuter de la situation et explorer des solutions (M. A. Behnaz, 2017 : 176). Les séries de rencontres entre les officiels des deux pays a abouti à la ratification d'une législation mettant fin à l'institution de l'esclavage. Le texte entre en vigueur en février 1929. Le projet de loi montre la détermination des Perses à mettre fin à l'esclavage sur le territoire (M. A. Behnaz, 2017 : 177-178). C'est ainsi que le Ministère de l'Intérieur sur ordre du *Shah* promulgue un décret général disant :

³¹-L'Article 69 stipule que Sa Majesté le *Shah* de Perse consent à organiser une surveillance active dans les eaux territoriales et sur les côtes du golfe Persique du golfe d'Oman qui sont placées sous sa souveraineté, ainsi que sur les routes intérieures qui servent au transport des esclaves. Les magistrats et les autres autorités reçoivent à cet effet les pouvoirs nécessaires. [https://fr.wikisource.org/wiki/Convention_de_Bruxelles_\(1890\)](https://fr.wikisource.org/wiki/Convention_de_Bruxelles_(1890)). Consulté le 12/04/2023.

Désormais dans le pays d'Iran, personne n'est reconnu comme esclave. Tout esclave qui entre sur le territoire iranien, que ce soit par terre ou par mer, sera libéré. Toute personne qui vend ou achète des hommes ou manifeste des droits sur une autre personne, ou joue un rôle dans le commerce ou le transport d'esclaves, sera condamnée à une peine d'un à trois ans de prison (M. A. Behnaz, 2017 : 178).

Au final, l'adoption par l'Iran de mesures contre la traite des esclaves a été progressive, et a pris près d'un siècle, à la suite de diverses initiatives diplomatiques britanniques et de réformes internes. Mais en fin de compte, c'est le désir de préserver l'honneur national qui a accéléré le processus de démantèlement de la traite négrière et mis fin à l'esclavage (M. A. Behnaz, 2017 : 176). Après l'abolition de l'esclavage et avec l'essor de l'industrie pétrolière au milieu du XX^e siècle, la modernisation du pays s'accélère. Le passage d'une société traditionnelle à une société industrielle offre des opportunités d'emplois à tous les Iraniens, y compris les Afro-iraniens. Ainsi, à mesure que les marchés du travail se développent, les esclaves ont pu se détacher des anciens maîtres (M. A. Behnaz, 2017 : 4). La suppression de l'esclave constitue un pas important dans le processus d'intégration des Afro-iraniens. Cependant, faudrait-il chercher à connaître la perception des Iraniens à l'égard des Afro-descendants.

2.3. Le regard des Aryens sur les Noirs

Parler du regard des Iraniens sur les Negro-iraniens pose la question du racisme et de la discrimination. À ce niveau, la question doit être abordée sous deux angles. Premièrement, celui de l'État iraniens. Il s'agit d'apprécier la politique de l'État iranien envers les Afro-iraniens. Deuxièmement, il s'agit de juger de la perception ou de l'attitude des Iraniens (Aryens) vis-à-vis des Afro-iraniens.

Pour ce qui concerne le premier point, il faut reconnaître que l'État iranien prône l'égalité entre les différentes composantes ethniques et raciales du pays. Cet état des faits se vérifie à travers l'histoire du pays depuis sa fondation par Cyrus le Grand au VI^e siècle. En effet, Cyrus le Grand a créé le premier empire humain, égal et tolérant qui consistait en une multitude de langues, de races, de religions et de cultures différentes. L'empire s'étend sur trois continents et vingt-cinq nations. À l'époque, où tout le monde, y compris la Chine, l'Égypte, la Grèce et plus tard Rome, pratique l'esclavage et le colonialisme, les Perses mettent fin à l'esclavage et à l'oppression dictatoriale et accordent l'autonomie interne à tous les États³². Le fait marquant

³²-<http://www.persepolis.nu/persepolis-cyrus.htm>

du règne de Cyrus est l'engagement en faveur des droits de l'homme. Dans le cylindre³³ présenté comme la première charte des droits de l'homme, il y est affirmé quelques principes politiques et moraux comme l'égalité de tous les hommes, la liberté de culte, le droit à la liberté de conscience et le respect de la propriété (Y. Bomati et Al, 2019 : 56). Le cylindre de Cyrus contient également des déclarations contre l'esclavage (Y. Bomati et Al, 2019 : 57). Cyrus a inspiré les Nations-Unis qui célèbrent le 29 octobre comme la Journée des droits de l'homme. Les partisans des droits de l'homme chérissent la journée des droits de l'homme pour marquer le célèbre cylindre de Cyrus. L'empereur perse a mis fin à l'esclavage et à l'oppression dictatoriale. Le but était de supprimer les traditions inhumaines dans le monde entier. Ce faisant, les Perses ont été les pionniers de la liberté de religion et de culture des minorités dans le monde³⁴.

Si Cyrus est le premier chef d'État iranien à promouvoir l'égalité entre les peuples et les races, le monarque n'est cependant pas le seul. En effet, plus de 4.000 ans après Cyrus, l'Ayatollah Khomeiny fondateur de la République Islamique d'Iran en 1979 en a fait un principe de la République Islamique d'Iran. Ainsi, à l'article 3 alinéa 14, la Constitution de la République Islamique stipule que le gouvernement de la République Islamique d'Iran a le devoir³⁵ de garantir l'égalité de tous devant la loi³⁶. En plus, Khomeiny qui a fondé le pouvoir sur la religion chiite soutient que « tous les hommes sont égaux devant Dieu », et qu'il « faut lutter contre tout ce qui abolit l'égalité des hommes dans la société et y impose des distinctions » (R. M. Khomeyni, np : 38). L'Imam poursuit en soutenant que pour l'Islam, « aucune race n'a de supériorité sur l'autre : ni l'arabe sur le non-Arabe, ni le non-Arabe sur l'arabe, ni le turc sur une quelconque race, ni le Blanc sur le Noir, ni le Noir sur le Blanc » (R. M. Khomeyni, np : 337). Ainsi, après Cyrus qui est considéré comme le père des droits de l'homme, la République Islamique sous Khomeiny se présente comme la promotrice de l'égalité des races et des peuples.

Pour ce qui est du deuxième point, c'est-à-dire la perception où de l'attitude des Aryens vis-à-vis des Afro-iraniens. Si les personnes interrogées à l'instar de Kourosh Fakhrtavoli et Coulibaly Ibrahima nient toute idée de racisme dans la société iranienne, l'ex-étudiant³⁷ ivoirien en Iran estime pour sa part « qu'il y a le racisme en Iran comme dans les autres pays

³³-Le cylindre de Cyrus est un objet d'argile de 23 centimètres dont les inscriptions cunéiformes ont été rédigées en 528 av. J.-C. (Y. Bomati et Al, 2019 : 56).

³⁴-<http://www.persepolis.nu/persepolis-cyrus.htm>

³⁵-La Constitution de la République Islamique d'Iran : 27.

³⁶-Idem : 29.

³⁷-Entretien indirect réalisé à Abidjan le 02/04/2023

du Proche et Moyen-Orient, même si les Iraniens sont gentils ». Pour l'ex-étudiant, « le racisme touche tous ceux qui ont la peau noire, qu'ils soient Afro-iraniens ou Africains ». L'enquête affirme que « certains iraniens ne supportent pas de voir Les Noirs ». En guise d'illustration l'enquête donne l'exemple de certains iraniens qui « refusent de fréquenter des restaurants ou travail des Africains le plus souvent des étudiants ». L'ex-étudiant ajoute néanmoins que « la réaction face aux Noirs est fonction des individus puisque d'autres iraniens aiment les Noirs ». Mais pour lui, « beaucoup d'Iraniens ont des appréhensions ou des attitudes racistes envers les Noirs ».

En Iran, les discussions sur la race, sur la couleur, sur l'histoire de l'esclavage transsaharien, sont rares et souvent mal perçues, traitées de séparatistes et donc, peu comprises. Les Iraniens évoluent dans une société qui se dit ne pas discerner entre Noir et Blanc (H. Fiamor, 2022). La diversité se limite aux groupes ethnolinguistiques, les Perses, les Azéris les Baloutches, Gilakis³⁸ et la plupart des Iraniens ignorent l'existence des Noirs en Iran. Le pays est partagé entre le refus de reconnaître avoir pratiqué l'esclavage, le souci de préserver le mythe du parfait aryen, et la grandeur de sa civilisation. Reconnaître l'antériorité des Noirs sur les Perses sur le territoire iranien, et l'esclavage soulèvent la question du mélange des races, et l'apport culturel qui en découle³⁹. Ainsi dit, malgré une présence de populations Afro-iraniennes notamment dans le sud de l'Iran, des Iraniens s'étonnent de voir des individus noirs parler le Farsi ou se présenter en tant qu'Iraniens, que les individus soient en partie Iraniens et en partie Africains ou Iraniens d'ascendance Africaine (H. Fiamor, 2022). Cela est dû au fait que l'Iran reste attaché au mythe aryen. L'histoire a donc blanchi tout le peuple iranien. Le manque de présence dans les médias renforce l'idée de beaucoup d'iraniens que les Noirs n'existent pas⁴⁰ en Iran.

Conclusion

Les traces des premiers noirs en Iran remontent au début de l'antiquité c'est-à-dire 3000 ans av. J.-C. Les Afro-iraniens sont même assimilés par certains historiens aux premiers habitants de la région. Ceux-ci sont par la suite rejoints par d'autres vagues d'Africains ramenées du continent africain pour servir comme esclaves dans les domiciles, les plantations ou encore dans l'armée perse entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. À la deuxième catégorie d'Afro-iraniens, s'ajoutent des pêcheurs ou les marchands africains qui se sont installés sur les côtes du Sud de

³⁸-<https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

³⁹-Idem.

⁴⁰-Ibidem.

l'Iran pour mener leurs activités. Depuis les périodes mentionnées, les Afro-iraniens installés sur les côtes du Sud de l'Iran intègrent la société iranienne. L'intégration est facilitée par le pouvoir public à travers des dispositions légales. Les Noirs font cependant face aux préjugés de certains Iraniens, mais cela ne constitue pas un obstacle majeur à l'intégration puisque les Noirs sont présents dans tous les corps de métiers et à tous les niveaux de responsabilité. L'intégration réussie montre que même si le racisme existe en Iran, il n'est pas un racisme d'État. Cependant, la minorité afro-iranienne reste peu connue de l'ensemble des Iraniens puisque l'histoire de la présence des Noirs sur le sol iranien ne figure pas dans les manuels scolaires iraniens. Au-delà de la question des Afro-iraniens, l'on s'interroge sur la manière dont l'Iran aborde la question des minorités en général.

Sources et bibliographie

Sources orales

N°	Nom, prénoms et âge	Date et lieu de l'entretien	Qualité et profession des informateurs	Principaux thèmes abordés
01	ANONYME (âge inconnu)	Entretien indirect réalisé à Abidjan le 02/04/2023	Ex-étudiant ivoirien en Iran	-Le niveau d'intégration de Afro-iraniens. -La perception des Aryens sur les Afro-iraniens -Les rapports entre Aryens et Afro-iranien
02	COULIBALY Ibrahima (âge inconnu)	Entretien indirect réalisé à Téhéran le 2 avril 2023	Protocole de l'Ambassade de Côte d'Ivoire en République Islamique d'Iran chargé des relations extérieures	-Le niveau d'intégration de Afro-iraniens. -Les rapports entre les Aryens et les Afro-iraniens
03	KOUROSH Fakhrtavoli (âge inconnu)	Entretien indirect réalisé à Abidjan le 03 avril 2023.	Interprète à l'Ambassade d'Iran en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2006, journaliste, opérateur économique iranien résident en Côte d'Ivoire,	-Le niveau d'intégration de Afro-iraniens. -La perception des Aryens sur les Afro-iraniens

Source imprimée

La Constitution de la République Islamique d'Iran, 2010, ALHODA International Publication et Distribution, 95 p.

Sites internet

<http://www.persepolis.nu/persepolis-cyrus.htm>

<https://www.shanbehzadeh.art/about>

[https://fr.wikisource.org/wiki/Convention_de_Bruxelles_\(1890\)](https://fr.wikisource.org/wiki/Convention_de_Bruxelles_(1890))

<https://agreflexions.wordpress.com/2020/05/27/les-noirs-diran-la-vraie-histoire/>

Bibliographie

ABU ALKHIR Saleh, 2016, *La traite des esclaves noirs en Lybie dans les temps modernes*.
Thèse de doctorat en Histoire, Université de Lyon.

BEHNAZ A Mirzai, 2002, « African presence in Iran: identity and its reconstruction », *Outre-
mers*, tome 89, n°336-337, p.229-246. https://www.persee.fr/doc/oultre_1631-0438_2002_num_89_336_3991. Consulté le 25/03/2023.

BEHNAZ A. Mirzai, 2017, *A History of Slavery and Emancipation in Iran, 1800–1929*,
Austin, University of Texas Press.

BENSIGNOR François, 2008, « Saïed Shanbehzadeh », *Hommes et Migrations*, n°1272. p.
170-177. https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2008_num_1272_1_4726. Consulté
le 12/04/2023.

BOMATI Yves et Al, 2019, *Iran une histoire de 4000 ans*, Paris, Perrin.

DEWEL Serge, 2012, « Culte des Zar en Abyssinie », p.159-253.
https://www.academia.edu/1864138/Les_cultes_de_possession_en_Ethiopie_2012, Consulté
le 25/03/2023.

DUMAS RIBADEAU Laurent , 2020, *Les Iraniens d'origine africaine, une communauté
méconnue*, Franceinfo, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/les-iraniens-dorigine-africaine-une-communaute-meconnue_3055469.html. Consulté le
25/03/2023.

DUPEYRON Catherine, 2020, *Qu'est-ce que le bahaïsme, religion monothéiste venue
d'Iran ?*, https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2020/07/09/qu-est-ce-que-le-bahaisme-religion-monotheiste-venue-d-iran_6045674_6038514.html. Consulté le
02/04/2023.

FAVIER Olivier, 2020, *Les Africains-Iraniens: une identité taboue*,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200717-les-africains-iraniens-une-identit%C3%A9-taboue>.
Consulté le 25/03/2023.

FIAMOR Homayoun, 2022, *Collective for black iranians: raviver le souvenir d'un peuple
(quasi) méconnu*. <https://rootsmagazine.fr/collective-for-black-iranians-raviver-souvenir-dun-peuple-quasi-meconnu/>. Consulté le 25/03/2023.

IZADIFAR Azin, 2018, « Afro-Iranians: A Glimpse at a Dark Corner in the History of Iran », 21p. https://www.academia.edu/36788258/FF_Afro_Iranians_Cpdf. Consulté le 25/03/2023.

KHOMEYNI Rouhollah Moussavi, Date de publication non parvenue, *Doctrine de la Révolution islamique, extrait de la pensée et des idées de l'Imam Khomeyni*, Téhéran, Fondation pour la Rédaction et la Publication des Œuvres de l'Imam Khomeyni, Département des Affaires Internationales.

KRIVIAN Astrid, 2018, *Saeid Shanbehzadeh : Comme mes ancêtres africains, je suis en exil* , https://www.lepoint.fr/afrique/iran-afrique-saeid-shanbehzadeh-comme-mes-ancetres-africains-je-suis-en-exil-01-01-2018-2183383_3826.php. Consulté le 25/03/2023.

LEWIS Bernard, 1982, *Race et couleur en pays d'Islam*, Paris, PAYOT.

MANNING Patrick, 2018, *Histoire & cultures de la diaspora africaine*, Paris, Éditions Présence Africaine.

MIANJI Fahimeh et al, 2015, « Zār Spirit Possession in Iran and African Countries: Group Distress, Culture-Bound Syndrome or Cultural Concept of Distress? Iranian J Psychiatry », p.225-332. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4801492/pdf/IJPS-10-225.pdf>. Consulté le 25/03/2023.

SENGHOR Sedar Leopold, np, « Les Noirs dans l'antiquité méditerranéenne », p.532-543. <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/wp-content/uploads/2016/11/67f69255cf8d9aaa619f5d327eb0f4a0.pdf> Consulté le 15/04/2023.